

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 15 mars 2017 à 20h00.

Verberie, le 9 mars 2017

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 15 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le quinze mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, Evelyne Cayrol, René Brouillard, Francis Pagnier, Marie France Merlin, Ferroudja Rahoui, Patrick Steffen, Nicolas Galczynski., Christophe Lamy, Jean Ainesi, Laurent Bommelaer, Patrick Floury, Annie Carpentier, Lysiane Grobon, Dolorès Baroin, Dominique Couillet, Jean-Jacques Cournil.

Absents : Michel Biez, Jean Claude Lemerrier, Philippe Rabbe, Patrick Sauvage.

Absents et excusés : Cécile Raguideau, Laurence Abena, Marie Claux, Edwige Fagot, Stéphanie Fourdrin,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Maire Claux à Jean Ainesi, Laurence Dumont à Patrick Steffen, Edwige Fagot à Odile Arnould, Stéphanie Fourdrin à Evelyne Cayrol, Cécile Raguideau à René Brouillard.

Secrétaire de séance : Evelyne Cayrol.

Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de votants : 25

Date de convocation : 9 mars 2017
Date d'affichage : 9 mars 2017

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Evelyne Cayrol aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017.
Le procès-verbal est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

10-2017 Vente immeuble rue de la république

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 26 janvier 2017 décidant de la vente de l'immeuble situé 26 rue de la république à Monsieur Cédric LEFRANC ou à la société civile immobilière dont il serait le gérant pour création d'une maison médicale.

Compte tenu de la situation de cet immeuble en zone UA du Plan Local d'Urbanisme et notamment l'article 12 du règlement de cette zone, le propriétaire doit justifier de 4 places de stationnement nécessaires à son projet pour l'obtention de son permis de construire.

Une nouvelle division de la parcelle AH n°29 a donc été effectuée afin d'ajouter au bâtiment 94 m2 de terrain qui ne pourront servir qu'au stationnement.

Le service France Domaine, consulté de nouveau par la commune, a rendu son avis le 03 mars 2017 et a estimé la valeur vénale du bien à 70.500 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, vu l'avis de France Domaines du 3 mars 2017, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité,

décide :

- de vendre à Monsieur Cédric LEFRANC ou à la SCI Pommier Grand-mère ou toute autre société qui pourrait se substituer à cette dernière et dont Monsieur Cédric Lefranc sera le gérant l'immeuble sis 26 rue de la République, parcelle cadastrée section AH 29 (pour partie – lots B et C) au prix de 65.000 € pour l'installation d'une maison médicale ou paramédicale,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié à venir en l'étude de Maître Blandine Lefranc, notaire à Verberie.

La promesse de vente devra comprendre une condition suspensive d'obtention d'un permis de construire pour une maison médicale. L'acte notarié devra contenir une clause pénale prévoyant le versement d'une somme forfaitaire et irréductible d'un montant de 65.000 € en cas de non-respect de l'obligation d'utilisation du bien à usage de maison médicale et une clause résolutoire en cas de non-respect de cette obligation (délai de 5 ans).

Débat d'orientation Budgétaire

Monsieur le Président invite l'assemblée à ouvrir le document « débat d'orientation budgétaire » qui a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation pour la présente réunion du conseil.

Ce document qui a été examiné par la commission des finances le 13 mars 2017 va être projeté sur l'écran afin que le public qui assiste à la réunion puisse suivre l'exposé.

Il est proposé de parcourir le document en y ajoutant des commentaires et de débattre au fur et à mesure.

Monsieur le Président de séance donne la parole à Monsieur Patrick Steffen, adjoint aux finances.

Il rappelle à l'assemblée le contexte national, ses répercussions sur les collectivités territoriales et l'impact de la loi des finances 2017.

Les commentaires de l'ensemble des conseillers convergent dans le même sens à savoir la constatation d'un retrait de l'Etat dans de nombreux domaines et d'une aggravation préoccupante des charges imposées aux collectivités territoriales et en particulier aux communes.

D'où la conclusion :

- Contraintes financières : baisse des dotations de l'Etat, revalorisation des bases des valeurs locatives de 0,4 % et maintien de la somme des taux d'imposition communaux et intercommunaux sur les taxes locales non professionnelles, nécessité d'assurer la continuité des services publics communaux, incertitudes budgétaires liées à la fusion des intercommunalités : attribution de compensation non validées, périmètre des zones d'activité et évaluation des attributions de compensation liées à définir, reprise de l'espace Dagobert dans le patrimoine communal, diminution importante des recettes attendues sur les revenus des immeubles générant des loyers (19 rue des remparts, vente du local professionnel rue Juliette Adam, départ de la CCBA, logement vide proposé à la location à l'école du centre), rémunération des agents ayant procédé au recensement de la population compensée par une dotation de l'Etat de 7.979 €
- Contraintes normatives : évolution perpétuelle des réglementations et des transferts de compétences voire des retraits de l'Etat dans certains domaines (PACS, dématérialisation comptable ...)

La somme de ces contraintes multiples conduit nécessairement à :

- Diminution des ressources financières
- Poursuite de l'effet de ciseau généré par les transferts de charges
- Inflation normative et réglementaire dans une année marquée par l'incertitude

Il présente et commente les comptes de la commune et leur évolution depuis 2014 par section. Il répond aux questions posées sur la particularité de l'année 2016 qui a enregistré une opération comptable en recettes à caractère exceptionnel :

- 162.000 € principalement pour la cession d'immeuble rue des remparts

Les ratios d'épargne et la situation de la dette sont également analysés.

Il poursuit l'exposé du document par la fiscalité.

La conclusion du constat effectué sur la situation actuelle de la commune met en lumière des risques à prendre en compte :

➤ Les restes à recouvrer (impayés sur 2016 et les années antérieures) s'élèvent à environ 108.000 €, montant très élevé qui pèse sur la trésorerie

Une annulation des titres devenus irrécouvrables est à prévoir chaque année de l'ordre de 15.000 € par an

➤ Un prêt structuré « Pentifix » souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, indexé, est à surveiller régulièrement. (capital restant dû au 01/01/2017 : 497.100 €, à échéance en 2022)

➤ Poursuites des actions visant à améliorer l'état des bâtiments et équipements communaux

Sont ensuite abordées les perspectives pour l'année 2017 et les grandes orientations de la commune :

- Recette exceptionnelle à recevoir sur l'exercice 2017 : produits issus des ventes en cours (local professionnel rue Juliette Adam 55.000 € et bâtiment place du marché pour la maison médicale et paramédical)

- Etude d'un logiciel via une application smartphone afin d'informer les habitants en temps réel

- Recrutement d'un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

Monsieur Lamy s'interroge sur le recrutement d'un ASVP en lieu et place d'un agent de police municipal. En outre, il considère que le nombre d'heures (35 heures par semaine) est trop important.

Monsieur le Président lui répond que compte tenu du contexte national marqué par l'insécurité, la demande de policiers municipaux est très forte. Il y a donc un déficit de candidats d'où le choix de s'orienter vers un ASVP qui souhaite passer le concours de policier municipal. Enfin vu le nombre d'incivilité un poste à temps complet est parfaitement justifié.

- Maintien de l'aide financière aux enfants de Verberie de – 18 ans s'inscrivant dans une association sautriaute.

Monsieur Lamy souhaite le maintien de cette aide à 15 €.

Monsieur le Président de séance reprend ensuite la parole pour faire part à l'assemblée des projets nouveaux qui pourraient être inscrits sur la section d'investissement de l'exercice 2017 et les réflexions en cours.

Suite aux informations transmises lors de la dernière commission finances de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, Monsieur Steffen informe l'assemblée que nous continuerons à percevoir le FPIC sur 3 ans à hauteur de 80 % pour 2017, puis une dégressivité sur 2018 et 2019.

La conclusion de ce débat dans lequel chacun a pu s'exprimer peut être résumée comme suit :

Il est aujourd'hui compliqué de regarder plus loin que 2017 au niveau des finances communales en termes de stratégie. De nombreuses incertitudes planent sur l'année 2018 en particulier avec la fusion ARC-CCBA et avec les réformes qui pourraient suivre l'élection présidentielle.

Une information est apportée sur l'estimation transmise par le cabinet Klopfer sur le détail des calculs des attributions de compensation provisoires :

- effet neutre de l'imposition pour les habitants (compensation entre la baisse des taux communaux et l'augmentation des taux intercommunaux)

- le zonage des zones d'activités et le calcul des attributions de compensation liées aux transferts et des dé transferts de charges restent à faire même si une première évaluation a été faite.

En ce qui concerne l'espace Dagobert, Monsieur Lamy souhaite qu'un état des lieux soit établi avant sa reprise afin que soit réparé ce qui serait cassé ou en panne. Monsieur le président lui répond qui s'est bien son intention.

Monsieur le Président de séance précise qu'il rendra compte au conseil municipal des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La dernière partie de l'échange consiste à évoquer les réflexions en cours et les projets :

- Mise en œuvre de la fusion ARC-CCBA (réunion de travail tout au long de l'année 2017)
- Poursuite du programme ADAP sur les bâtiments
- Rénovation énergétique et normes PMR du château d'Aramont (2018/2019)
- Aménagement des berges de l'Oise au niveau du port (2018/2019)
- Réaménagement de la bibliothèque au centre social
- Devenir de l'ensemble immobilier rue Saint Pierre qui fera l'objet d'une réflexion importante
- Devenir de l'habitation située à l'arrière du château rue Saint Pierre
- Concertation régulière avec les bailleurs sociaux pour améliorer le cadre de vie des locataires
- Finalisation de l'étude urbaine de Picardie Habitat à laquelle la commune est associée pour les quartiers Pompidou, Yourcenar et Saint Exupéry
- Projet d'hébergement de loisirs sur l'étang privé à l'entrée de la commune.

Monsieur Flourey fait part à l'assemblée qu'un projet a déjà été proposé sur cet étang dans les années passées mais non réalisé suite à un changement d'attitude du propriétaire de l'étang

- Projet des « jardins ouvriers » route de Pont Ste Maxence (quelques travaux préparatoires)

L'assemblée souligne le travail réalisé pour l'élaboration de ce document et remercie l'équipe qui a œuvré sur ce dossier.

Monsieur le Président de séance, conformément aux dispositions de la loi Notre demande à l'assemblée de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, ouï l'exposé de Monsieur Patrick Steffen, adjoint chargé des finances, vu le débat qui s'est tenu, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du débat d'orientation budgétaire de l'année 2017.

Monsieur Lamy remercie Monsieur Laurent Bommelaer pour la connexion prochaine entre les écoles et l'astronaute Thomas Pesquet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Au cours de la présente séance a été prise la délibération n°10-2017.

M. ARNOULD	L. DUMONT <i>absente et excusée</i>	J. AINESI	O. ARNOULD	E. FAGOT <i>Absente et excusée</i>
D. BAROIN	M. BIEZ <i>absent</i>	L. BOMMELAER	N. GALCZYNSKI	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX <i>absente et excusée</i>	D. COULLET	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART <i>absente et excusée</i>	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER <i>absent</i>	M-F MERLIN
F. PAGNIER	Ph. RABBE <i>absent</i>	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS <i>absente et excusée</i>	F. RAHOUI	P. SAUVAGE <i>absent</i>
P. STEFFEN	J-J CURNIL			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 15 mars a été affiché à la porte de la mairie le 17 mars 2017.